



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/12

Reçu en Préfecture le : 28/12/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 décembre 2012
D - 2012/674

Aujourd'hui 17 décembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Nicole SAINT ORICE (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle AJON (présente jusqu'à 17h15)

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER

Petite enfance. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) entre la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde. Décisions. Autorisation à signer.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde mettent œuvre une politique d'actions concertée dans les domaines de l'enfance, de la famille et de la jeunesse. Ce partenariat se poursuit actuellement dans le cadre d'un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé en 2011, pour la période 2011 – 2014.

Le CEJ est un dispositif national mis en place par la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour soutenir le développement qualitatif et quantitatif de services d'accueil pour les enfants de 0 à 17 ans. Il contribue ainsi à la mise en œuvre de la politique volontariste de la Ville sur son territoire.

Depuis la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, de nouveaux projets ont émergé concernant le développement :

- du nombre de places d'accueil en structure petite enfance ;
- des lieux d'échanges et d'activités pour les enfants, parents et professionnels.

Compte tenu de l'avancement des opérations, il convient donc de compléter la programmation initiale.

Les actions nouvelles éligibles à ce financement supplémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde sont donc :

TYPE ACTION	NATURE ACTION	NOM ACTON
Accueil Enfance	Lieux accueil enfant parent	LAEP La maison de Nolan
Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Berges du Lac
Accueil Enfance	Relais assistantes maternelles	RAM Bordeaux Sud
Accueil Enfance	Multi accueil	Multi Accueil Alema Sablières
Accueil Enfance	Multi accueil	Multi Accueil Lucilann
Accueil Enfance	Multi accueil	Multi Accueil Occasionnel Nuage Bleu
Accueil Enfance	Multi accueil	Multi Accueil Paul Bert
Accueil Enfance	Multi accueil	Multi Accueil Pitchoun Bastide

Ceci porterait le montant total des droits à percevoir au titre du CEJ de 28 422 745,56 € à 28 968 021,03 €, soit un financement supplémentaire de 545 275,47 € pour la période 2011-2014, répartis comme suit :

	MONTANTS Droits à percevoir au titre du CEJ				TOTAL cumulé 2011 - 2014
	2011	2012	2013	2014	
Total après avenant 2012	6 708 776,91	6 981 793,59	7 507 245,83	7 770 204,70	28 968 021,03

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention Enfance et Jeunesse avec Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET

Avenant n° 2012 - 1
à la convention « enfance et jeunesse »
n° 201100501

Entre :

La commune de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, Maire, agissant en vertu de la délibération du 17 décembre 2012

Ci-après désigné «le(s) partenaire(s) »

Et :

La Caisse d'allocations familiales de la Gironde représentée par Monsieur Christophe Demilly Directeur, dont le siège est situé rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 Bordeaux Cedex

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La convention dont la désignation est mentionnée en première page est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance.

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

Article 2

L'article 5-2 intitulé « Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions figurant dans les annexes 1,2 et 3 du présent avenant.

« Article 5-2 : Mode de calcul de la Psej et révision des droits

Le financement de la Psej est détaillé en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles sur une période antérieure à la date de signature du présent avenant par l'ensemble des parties à compter du 1^{er} janvier 2012.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, précédemment financées au titre de la dernière année du contrat « enfance » ou du contrat « enfance et jeunesse » et reconduites dans le présent Cej.

Pour les actions nouvelles (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour les actions nouvelles instaurées dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,1351 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article 1 de la présente convention.

Pour les actions antérieures précédemment financées au titre de la dernière année du contrat « enfance » ou du contrat « enfance et jeunesse », un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;

de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej. »

Article 3

L'annexe 5.1 intitulée « liste des pièces justificatives » de la convention initiale est remplacée par l'annexe suivante :

« **Annexe 5.1 : liste des pièces justificatives** » du présent avenant.

Article 4 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale, telle que mentionnée à la première page des présentes, et ses annexes restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant n° 2012 - 1 et ses annexes. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 5 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant, annexe(s) comprise(s), prend effet à compter de sa date de signature qui figure ci-dessous.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à Bordeaux, le, en 2 exemplaires originaux

« Lu et approuvé »

Fait à Bordeaux, le
Le Directeur de la Caf

Fait à Bordeaux, le
Le Maire de la Ville de Bordeaux

ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RÉCAPITULATIF

**ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE
ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT**

ANNEXE 3 : FICHE(S) DÉTAILLÉE(S) PAR ACTION

ANNEXE 5

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire	

I.2 – Entreprises (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d’entreprise (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l’élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d’immatriculation au registre national des mutuelles. Pour les comités d’entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives Numéro SIREN / SIRET	Attestation de non changement de situation
Vocation	Statuts	
Destinataire du paiement	Relevé d’identité bancaire, postal ou caisse d’épargne du bénéficiaire de l’aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d’administration et du bureau.	Liste datée des membres du conseil d’administration et du bureau.
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l’année précédant la demande (si l’association existait en N-1)	

II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Engagement à réaliser l'opération	Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places		Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)		Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat	Données relatives aux nouvelles actions	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat	Données relatives aux nouvelles actions
Eléments financiers	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat

Activité	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)
----------	---	---	---	---

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ</p> <p>Production au 1er semestre N + 1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>

	Centre de loisirs	ALSH DUPATY	6719,72	6719,72	6719,72	6719,72	26878,88
	Centre de loisirs	ALSH GP INTENCITE	44519,48	44519,48	44519,48	44519,48	178077,92
	Centre de loisirs	ALSH JSA	32519,00	32519,00	32519,00	32519,00	130076,00
	Centre de loisirs	ALSH SPORTING CHANTECLER	140739,42	140739,42	140739,42	140739,42	562957,68
	Centre de loisirs	ALSH STADE BORDELAIS	14478,35	14478,35	14478,35	14478,35	57913,40
	Centre de loisirs	ALSH UNION ST BRUNO	137665,42	137665,42	137665,42	137665,42	550661,68
	Centre de loisirs	ALSH UNION ST JEAN	123536,12	123536,12	123536,12	123536,12	494144,48
	Centre de loisirs	ALSH US CHARTRONS	97211,40	97211,40	97211,40	97211,40	388845,60
	Séjours	SEJOURS CS FOYER FRATERNEL	7018,60	7018,60	7018,60	7018,60	28074,40
	Séjours	SEJOURS US CHARTRONS	4459,20	4459,20	4459,20	4459,20	17836,80
Pilotage Enfance	Poste de coordination	COORDINATION ENFANCE	34010,92	34010,92	34010,92	34010,92	136043,68
Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	COORDINATION JEUNESSE	89690,70	89690,70	89690,70	89690,70	358762,80
Total actions antérieures			4029186,75	4029186,75	4029186,75	4029186,75	16116747,00
TOTAL DEGRESSIVITE CONTRAT ANTERIEUR			798216,95	502415,01	206613,07	0,00	1507245,03

(1) « N » correspond à la 1^{ère} année civile de la convention Cej.

(2) Le Montant de la Psej de l'action Flux global Alsh Bordeaux est calculé sur la base d'un fonctionnement sur une année complète.

Des développements démarrant en cours d'année, la Psej sera payée au regard de l'activité réelle.

Avenant 2012 - 1

TYPOLOGIE	TYPE ACTION	NATURE ACTION	NOM ACTON	MONTANTS PSEJ LIMITATIFS				TOTAUX
				2011	2012	2013	2014	
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfant	LAEP La maison de Nolan	0,00	2762,98	8372,68	8372,68	19508,34
Action nouvelle	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Berges du Lac	0,00	0,00	19988,69	26651,58	46640,27
Action nouvelle	Accueil Enfance	Relais assistants mat	RAM Bordeaux Sud	0,00	0,00	0,00	16245,66	16245,66
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	M ACC Alema Sablières	0,00	12296,19	42400,66	42400,66	97097,51
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	M ACC Lucilann	0,00	25391,36	64681,14	64681,14	154753,64
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	M ACC OCC Nuage Bleu	0,00	1304,96	16311,89	16311,89	33928,74
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	M ACC Paul Bert	0,00	0,00	38809,03	38809,03	77618,06
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	M ACC Pitchoun Bastide	0,00	0,00	39912,44	59570,81	99483,25
Total actions nouvelles				0,00	41755,49	230476,53	273043,45	545275,47

Fait à BORDEAUX,

le :

Le Directeur de la Caf de la Gironde
Monsieur Christophe DEMILLY

Fait à BORDEAUX,

le :

Le Maire de la Ville de Bordeaux
Monsieur Alain JUPPE

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	Nom action	2011			2012			2013			2014		
		taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
Action nouvelle	LAEP La maison de Nolan						352			352			352
Action nouvelle	Ludothèque Berges du Lac								3200				3200
Action nouvelle	RAM Bordeaux Sud												
Action nouvelle	M ACC Alema Sablières	77%	22422	29040		46646	60500		46646	60500		46646	60500
Action nouvelle	M ACC Lucilann					29260	41800		37268	48400		37268	48400
Action nouvelle	M ACC OCC Nuage Bleu	58%	7759	13220		21740	30000		21740	30000		21740	30000
Action nouvelle	M ACC Paul Bert								22361	29040		22361	29040
Action nouvelle	M ACC Pitchoun Bastide	86%	104071	121233					137272	164268		137272	164268

ANNEXE 3 : FICHE(S) DETAILLEE(S) PAR ACTION

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant

DESCRIPTION

Nature : *Multi-accueil*

Nom de la structure : Lucilann 2

Adresse : 33200 Bordeaux

Gestionnaire : Association Lucilann

Partenaire du Cej qui finance : *collectivité territoriale* Nom : Ville de Bordeaux

Date d'ouverture : 03/07/2012

	Année 1 (soit en 2011)	Année 2 (soit en 2012)	Année 3 (soit en 2013)	Année 4 (soit en 2014)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :		220	220	220
Amplitude d'ouverture par jour :		11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an :		2090	2420	2420
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :</i>		20	20	20
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :</i>		41800	48400	48400
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4 ans :		29260	37268	37268
Nombre d'heures enfants 4/6 ans :				
Nombre total d'heures enfants :				
Taux d'occupation : (%)		70%	77%	77%
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :		340 682,00 €	340 682,00 €	340 682,00 €
Total des recettes :		340 682,00 €	340 682,00 €	340 682,00 €
dont subvention du partenaire :		210 767,60 €	175 212,08 €	175 212,08 €

DESCRIPTIF DU PROJET

Création d'un Multi-accueil de 20 places

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant**

DESCRIPTION

Nature : *Multi-accueil*

Nom de la structure : Paul Bert

Adresse : rue Paul Bert 33000 Bordeaux

Gestionnaire : Gestionnaire indéterminé

Partenaire du Cej qui finance : *collectivité territoriale* Nom : Ville de Bordeaux

Date d'ouverture : 01/01/2013

	Année 1 (soit en 2011)	Année 2 (soit en 2012)	Année 3 (soit en 2013)	Année 4 (soit en 2014)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :			220	220
Amplitude d'ouverture par jour :			11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an :			2420	2420
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :</i>			12	12
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :</i>			29040	29040
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4 ans :			22361	22361
Nombre d'heures enfants 4/6 ans :				
Nombre total d'heures enfants :				
Taux d'occupation : (%)			77%	77%
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :			177 000,00 €	177 000,00 €
Total des recettes :			177 000,00 €	177 000,00 €
dont subvention du partenaire :			77 717,16 €	77 717,16 €

DESCRIPTIF DU PROJET

Création d'un Multi-accueil de 12 places

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : *Multi-accueil*

Nom de la structure : Alema Sablières

Adresse : rue des Sablières 33000 Bordeaux

Gestionnaire : Association Alema

Partenaire du Cej qui finance : *collectivité territoriale* Nom : Ville de Bordeaux

Date d'ouverture : 17/09/2012

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2011)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 220 Amplitude d'ouverture par jour : 11

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2420

Nombre de places contractualisées : 12

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique *(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)* : **29040**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 22422

Nombre d'heures enfants 4/6 ans :

Nombre total d'heures enfants : 224220

Taux d'occupation : 77 %

Subvention du partenaire : 202 185,00 €

Montant PS : 12 981,93 €

	Année 1 (soit en 2011)	Année 2 (soit en 2012)	Année 3 (soit en 2013)	Année 4 (soit en 2014)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :		220	220	220
Amplitude d'ouverture par jour :		11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an :		2420	2420	2420
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)</i> :		25	25	25
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)</i> :		60500	60500	60500

Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4 ans :		46646	46646	46646
Nombre d'heures enfants 4/6 ans :				
Nombre total d'heures enfants :		46646	46646	46646
Taux d'occupation : (%)		77%	77%	77%
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :		458 570,60 €	458 570,60 €	458 570,60 €
Total des recettes :		458 570,60 €	458 570,60 €	458 570,60 €
dont subvention du partenaire :		252 395,29 €	252 395,29 €	252 395,29 €

DESCRIPTIF DU PROJET

Extension du Multi-accueil de 15 places dont 13 conventionnées avec la ville de Bordeaux

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : *Multi-accueil*

Nom de la structure : Nuage Bleu

Adresse : 3 rue Kirsz Résidence Québec 33300 Bordeaux

Gestionnaire : Association Nuage Bleu

Partenaire du Cej qui finance : *collectivité territoriale* Nom : Ville de Bordeaux

Date d'ouverture : 1/12/2012

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2011)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 210 Amplitude d'ouverture par jour : 9

Nombre d'heures d'ouverture par an : 1890

Nombre de places contractualisées : 8

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique *(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)* : 13220

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 7759

Nombre d'heures enfants 4/6 ans :

Nombre total d'heures enfants : 7759

Taux d'occupation : 58 %

Subvention du partenaire : 143 124,18 €

Montant PS : 9 576,50 €

	Année 1 (soit en 2011)	Année 2 (soit en 2012)	Année 3 (soit en 2013)	Année 4 (soit en 2014)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :		208	208	208
Amplitude d'ouverture par jour :		9	9	9
Nombre d'heures d'ouverture par an :		1875	1875	1875
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)</i> :		16	16	16
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)</i> :		30000	30000	30000

Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4 ans :		21740	21740	21740
Nombre d'heures enfants 4/6 ans :				
Nombre total d'heures enfants :		21740	21740	21740
Taux d'occupation : (%)		77%	77%	77%
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :		318 799,61 €	318 799,61 €	318 799,61 €
Total des recettes :		318 799,61 €	318 799,61 €	318 799,61 €
dont subvention du partenaire :		236 919,60 €	236 919,60 €	236 919,60 €

DESCRIPTIF DU PROJET

Extension du Multi-accueil de 8 places

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant
maintenu ou développé**

DESCRIPTION

Nature : *Multi-accueil*

Nom de la structure : Pitchoun Bastide

Adresse : 16 rue des Nuits 33100 Bordeaux

Gestionnaire : Association Pichoun

Partenaire du Cej qui finance : *collectivité territoriale* Nom : Ville de Bordeaux

Date d'ouverture : 1/05/2013

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2011)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 222 Amplitude d'ouverture par jour : 13

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2887

Nombre de places contractualisées : 42

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique *(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)* : **121233**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 104071 Nombre d'heures enfants 4/6 ans :

Nombre total d'heures enfants : 104071

Taux d'occupation : 86 %

Subvention du partenaire : 339 000,00 € Montant PS : 171 639,23 €

	Année 1 (soit en 2011)	Année 2 (soit en 2012)	Année 3 (soit en 2013)	Année 4 (soit en 2014)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :			234	234
Amplitude d'ouverture par jour :			13	13
Nombre d'heures d'ouverture par an :			3042	3042
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)</i> :			54	54
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)</i> :			164268	164 268

Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4 ans :			137272	137272
Nombre d'heures enfants 4/6 ans :				
Nombre total d'heures enfants :			137272	137272
Taux d'occupation : (%)			83%	83%
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :			1 113 842 €	1 113 842 €
Total des recettes :			1 113 842 €	1 113 842 €
dont subvention du partenaire :			473 135,00 €	473 135,00 €

DESCRIPTIF DU PROJET

Extension du Multi-accueil de 12 places

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouveau relais assistants maternels**

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Ram Bordeaux Sud**

Adresse : 33800 Bordeaux

Gestionnaire : Ville de Bordeaux

Partenaire du Cej qui finance : collectivité territoriale Nom : Ville de Bordeaux

Date d'ouverture : 02/01/2014

	Année 1 (soit en 2011)	Année 2 (soit en 2012)	Année 3 (soit en 2013)	Année 4 (soit en 2014)
Qualification de l'animateur				
Durée de travail hebdomadaire				35
Equivalent temps plein				1
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :				77 000,00 €
Total des recettes :				77 000,00 €
Dont subvention du partenaire :				53 627,00 €

DESCRIPTIF DU PROJET

Création d'un Ram sur le quartier de Bordeaux Sud

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouveau lieu d'accueil enfants parents**

DESCRIPTION

Nom de la structure : *Laep La Maison de Nolan*

Adresse : *rue Beck 33800 Bordeaux*

Gestionnaire : *Association La Maison de Nolan*

Partenaire du Cej qui finance : *collectivité territoriale* Nom : *Ville de Bordeaux*

Date d'ouverture : *01/09/2012*

	Année 1 (soit en 2011)	Année 2 (soit en 2012)	Année 3 (soit en 2013)	Année 4 (soit en 2014)
Durée d'ouverture annuelle :		352	352	352
Nombre d'agents :		2	2	2
Equivalent temps plein :				
Qualifications :				
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :		42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €
Total des recettes :		42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €
Dont subvention du partenaire :		32 577,83 €	32 577,83 €	32 577,83 €

DESCRIPTIF DU PROJET

Création d'un lieu d'accueil enfant parent sur Bordeaux Sud et Sainte Colombe

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'une nouvelle ludothèque**

DESCRIPTION

Nom de la structure : *Ludothèque Berge du Lac*

Adresse : *Zac Berge du Lac 33300 Bordeaux*

Gestionnaire : *Association Interlude*

Partenaire du Cej qui finance : *collectivité territoriale* Nom : *Ville de Bordeaux*

Date d'ouverture : *01/04/2013*

	Année 1 (soit en 2011)	Année 2 (soit en 2012)	Année 3 (soit en 2013)	Année 4 (soit en 2014)
Durée d'ouverture annuelle :			3200	3200
Nombre d'agents :			4	4
Equivalent temps plein :			4	4
Qualifications :				
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :			218 583,00 €	218 583,00 €
Total des recettes :			218 583,00 €	218 583,00 €
Dont subvention du partenaire :			197 273,00 €	197 273,00 €

DESCRIPTIF DU PROJET

Création d'une nouvelle ludothèque